



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Tourisme fluvial

Question écrite n° 32902

#### Texte de la question

Reponse. - Le secretariat d'Etat au tourisme, conscient du patrimoine et du potentiel touristique que représentent les voies d'eau pour bon nombre de regions et decide a favoriser l'ouverture du tourisme fluvial sur la vie locale, apporte son soutien aux initiatives privees, collectives ou territoriales par une politique de promotion et d'aide aux produits. C'est ainsi que des operations de promotion sont montees par le club tourisme fluvial de la maison de la France en partenariat avec les principaux acteurs. On peut citer notamment l'organisation du premier Workshop sur le sujet, qui s'est tenu a Paris, en novembre 1987. Le succes obtenu par cette operation a motive sa reconduction en 1988. Dans le domaine de l'aide aux produits, la direction de l'industrie touristique participe a des operations innovatrices ou exemplaires visant a creer des produits lies au tourisme fluvial. Le concept de produit s'attache aussi bien a la creation de nouveaux types de bateaux adaptes a certaines rivieres ou a la promotion de certains types d'hebergement (house-boat, camping nautique) qu'a la mise en place de circuits a « valeur ajoutee », patrimoine, festivals, artisanat. Il peut concerner egalement la recherche de clientele « ciblees », comme les jeunes, ou la creation de centrales de reservation. Ces actions sur les produits doivent etre accompagnees au plan local par une politique d'animation, de promotion et de formation. Au plan de l'information, la direction de l'industrie touristique entreprend des etudes sur les marches francais et etrangers et sur les types de clientele.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le secretariat d'Etat au tourisme, conscient du patrimoine et du potentiel touristique que représentent les voies d'eau pour bon nombre de regions et decide a favoriser l'ouverture du tourisme fluvial sur la vie locale, apporte son soutien aux initiatives privees, collectives ou territoriales par une politique de promotion et d'aide aux produits. C'est ainsi que des operations de promotion sont montees par le club tourisme fluvial de la maison de la France en partenariat avec les principaux acteurs. On peut citer notamment l'organisation du premier Workshop sur le sujet, qui s'est tenu a Paris, en novembre 1987. Le succes obtenu par cette operation a motive sa reconduction en 1988. Dans le domaine de l'aide aux produits, la direction de l'industrie touristique participe a des operations innovatrices ou exemplaires visant a creer des produits lies au tourisme fluvial. Le concept de produit s'attache aussi bien a la creation de nouveaux types de bateaux adaptes a certaines rivieres ou a la promotion de certains types d'hebergement (house-boat, camping nautique) qu'a la mise en place de circuits a « valeur ajoutee », patrimoine, festivals, artisanat. Il peut concerner egalement la recherche de clientele « ciblees », comme les jeunes, ou la creation de centrales de reservation. Ces actions sur les produits doivent etre accompagnees au plan local par une politique d'animation, de promotion et de formation. Au plan de l'information, la direction de l'industrie touristique entreprend des etudes sur les marches francais et etrangers et sur les types de clientele.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hardy Francis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 32902

**Rubrique** : Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé** : tourisme

**Ministère attributaire** : tourisme

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 novembre 1987, page 6294

**Réponse publiée le** : 18 avril 1988, page 1698